



Administration communale de Kopstal
28, rue de Saeul
L-8189 Kopstal

N/Réf. : 2026-001578

V/Réf. : /

Madame,

Je me réfère à votre demande réceptionnée le 30 juillet 2026, par laquelle vous sollicitez l'autorisation de réaliser sur le territoire de la commune de Kopstal les éléments suivants :

- l'évènement « KoBri Rallye » le 26 septembre 2026 ;

Considérant que la manifestation projetée, conformément à l'article 15 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, se déroule en forêt, dans les zones Natura 2000, dans des habitats d'intérêt communautaire ou dans des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable ou sur les cours d'eau, et comme la manifestation projetée n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur l'environnement naturel, une autorisation de la part du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité n'est pas requise pour cette activité.

Par conséquent, votre demande est classée sans suites.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Numéro de référence : **2026-001578**

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement